

Province de Liège  
Arrondissement de Waremme  
Commune de FAIMES  
Code INS : 64076

**BUDGET COMMUNAL POUR  
L'EXERCICE 2020**

**RAPPORT DE SYNTHÈSE**



## BUDGET EXERCICE 2020 - SERVICE ORDINAIRE

BUDGET EXERCICE 2020
----------------------

Le budget communal pour l'exercice 2020 se présente comme suit :

BUDGET ORDINAIRE		DEPENSES	RECETTES
Exercice propre		4.761.672,58	4.872.614,52
Boni	110.941,94		
Exercices antérieurs		5.414,58	669.076,85
Excédent	663.662,27		
Total exercices propres et antérieurs		4.767.087,16	5.541.691,37
Prélèvement en faveur de l'extraordinaire		643.078,13	
RESULTAT GENERAL		5.410.165,29	5.541.691,37
	<b>BONI</b>	<b>131.526,08</b>	

Grâce à une augmentation de recettes de 270.000 € par rapport au budget initial de 2019, à l'exercice propre, notre budget se clôture avec un boni de 110.941,94 € à l'exercice propre.

Le boni des exercices antérieurs permet l'autofinancement de certains investissements prévus à l'extraordinaire via un prélèvement de 663.662,27 €. En effet, la Région wallonne n'accorde que très peu de subsides via le programme d'investissement communal, et en outre, la balise d'investissements limite notre possibilité de recourir aux emprunts.

Dès lors, le prélèvement effectué chaque année entraîne une diminution de notre bas de laine, que l'on retrouve au tableau de synthèse en première page du budget. Alors qu'il était de 1.655.611,99 € à la clôture de 2016, il ne s'élève plus qu'à 561.626,81 € à la clôture de 2019 et est estimé à 131.526,08 € au budget 2020. Il faut cependant relativiser ces calculs du fait que le résultat réel, ajusté à la clôture du compte est toujours plus favorable. Le compte 2018 se clôture en effet avec un boni de 1.513.425,67 €...

## ANALYSE DU BUDGET

### a) Les Recettes

Les recettes de la commune sont rangées en trois catégories :

#### Recettes de prestations

Il s'agit des recettes résultant des services rendus par la commune ou de la fourniture de biens ; p.ex. location de bâtiments, organisation de la plaine de jeux, vente de matériaux de voirie...

#### Recettes de transfert

Cette catégorie comprend les recettes provenant des transferts de revenus ou de certains transferts de capitaux des autres pouvoirs publics, des ménages et des entreprises ; on y trouve, entre autres, les impôts communaux, taxes additionnelles, transfert de revenus du pouvoir central (fonds des communes), contributions aux charges de l'enseignement.

#### Recettes de la dette

Cette rubrique englobe les recettes provenant des créances ou du patrimoine de la commune c'est-à-dire les intérêts de créances des pouvoirs publics, dividendes ou bénéfices d'exploitation des entreprises publiques...

Le tableau ci-après fait apparaître la répartition des différents crédits de recettes en fonction des catégories définies ci-avant :

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Prestations	92.120,40	68.450,40	98.300	139.535,71	199.884,31
Transferts	4.244.482,23	4.353.197,79	4.254.010,45	4.414.186,27	4.618.716,53
Dette	56.500,00	63.618,30	63.018,30	54.213,68	54.013,68
	<b>4.393.112,63</b>	<b>4.485.266,69</b>	<b>4.415.329,15</b>	<b>4.607.935,66</b>	<b>4.872.614,48</b>

**Les recettes de prestations** augmentent sensiblement pour 2020. Elles proviennent principalement :

- De la perception des recettes de fourniture des repas scolaires et de l'intervention des parents dans les classes de neige, soit une somme de 77.000 € équilibrée par des dépenses équivalentes
- Des stages extrascolaires et plaine de jeux : 29.500 €
- De la redevance d'occupation du domaine public pour l'électricité : 44.037,91 €

**Les recettes de dette** sont essentiellement constituées des dividendes versés par RESA à concurrence de 53.713,68 €.

Quant à la plus grosse part des recettes de l'administration, elle provient des **transferts**.

Cette rubrique contient les subsides accordés pour l'occupation de personnel A.P.E. et Maribel : pour ces catégories de personnel, la Commune perçoit des subsides couplés avec des réductions de cotisations patronales :

- En ce qui concerne le personnel sous statut APE : un point compte 3.114,85 €. Pour 2020, la Commune peut compter sur 55 points APE, dont 17 nous sont cédés par le CPAS. Le montant total du subside APE s'élève donc à 171.316,75 €
- Deux équivalents temps-plein et demi bénéficient de subsides Maribel, soit un montant de 65.000 €

Les transferts englobent également et surtout :

- Les taxes communales : 331.367,00 € dont : 242.597,00 € (immondices) – 30.000,00 € (canalisations) – 22.000 € (écrits publicitaires)
- La recette sur la délivrance de documents administratifs diminue fortement : de 25.000 à 13.000 €, ceci est lié au fait que les cartes d'identité qui étaient renouvelées tous les cinq ans ont désormais une validité de 10 ans, de même pour les permis de conduire, leur date de validité a été allongée
- La subvention de la Communauté française pour l'enseignement : 180.000,00 €
- Mais la plus grosse part des transferts provient des postes suivants :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Fonds des Communes	921.319,83	965.755,28	979.691,53	1.052.259,06
Taxe addit Prl	644.338,44	675.867,15	701.139,63	721.204,67
Taxe addit IPP	1.692.364,13	1.631.341,95	1.702.451,61	1.768.422,05
	<b>3.258.022,40</b>	<b>3.272.964,38</b>	<b>3.703.890,89</b>	<b>3.939.904,27</b>

Il s'agit évidemment de **prévisions** de recettes. Les montants inscrits au budget sont ceux qui nous sont communiqués par la Région wallonne pour le Fonds des Communes et par le SPF Finances pour les additionnels au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques (voir documents repris dans les annexes au budget). Cependant, les montants réellement versés diffèrent parfois sensiblement des prévisions :

- En ce qui concerne le Fonds des Communes : 888.371,39 nous ont été versés en 2017 et 929.542,53 en 2018. Cela tend cependant à s'améliorer, car à la clôture de ce rapport, nous avons reçu la totalité du subside promis, soit 979.691,53 €.
- Pour les additionnels versés par le Ministère des finances, les montants versés définitivement sont rarement ceux estimés, et ce suite à des dégrèvements et des lenteurs de perception. Ces montants sont néanmoins de plus en plus

proches de la réalité. En effet, nous avons réellement perçu : 643.978,71 € en 2017 et 668.463,15 en 2018. Pour 2019, nous avons actuellement perçu 575.518,09 €

- Ce qui n'est pas tout à fait le cas pour l'IPP : nous avons perçu 1.587.268,85 € en 2017 et 1.595.728,56 € en 2018. Pour 2019 : 1.275.508,67 € nous ont été versés à l'heure actuelle. A noter que la recette 2019 avait été réestimée en cours d'exercice pour être portée à 1.888.269,99 €...

## **b) Les dépenses**

Les dépenses ordinaires sont réparties dans les rubriques suivantes :

### Dépenses de personnel

Ce sont les dépenses couvrant les salaires et traitement proprement dits, les contributions patronales à la sécurité sociale, aux caisses de pension, les pensions payées directement par la commune, les assurances contre les accidents de travail...

### Dépenses de fonctionnement

Recouvrent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services communaux, à savoir, les achats de biens non durables et de services, les dépenses de fonctionnement administratif, technique, pour les bâtiments, les dépenses de gestion financière...

### Dépenses de transfert

Comprennent les transferts de revenus effectués par la commune au profit d'autres organismes du secteur public et vers d'autres secteurs : subsides de fonctionnements à divers organismes : fabriques d'Eglise, CPAS, recette régionale, service d'incendie, ...

### Dépenses de la dette

Ce sont les dépenses couvrant le remboursement de la dette communale

Le tableau reproduit ci-après fait apparaître l'évolution des dépenses de la commune en fonction des catégories ainsi définies. Il permet de réaliser l'importance relative de ces dépenses sur l'ensemble du budget ordinaire.

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Personnel</b>	1.788.394,67	1.873.462,87	1.958.553,10	1.973.039,15
<b>Fonctionnement</b>	814.645,27	767.484,61	868.697,25	917.119,36
<b>Transferts</b>	1.168.571,37	1.174.167,85	1.197.063,09	1.236.880,01
<b>Dette</b>	569.977,62	593.072,67	569.255,62	634.634,06
<b>TOTAL</b>	<b>4.341.588,93</b>	<b>4.408.188,00</b>	<b>4.593.569,06</b>	<b>4.761.672,58</b>

## **Coût du personnel**

La charge du personnel ne cesse d'augmenter, mais cette augmentation est tout à fait raisonnable. Cela est dû à plusieurs facteurs :

- Les cotisations ONSS pour le personnel APE sont désormais de 23,61 %
- Indexation des salaires : 2 % d'indexation sont prévus pour 2020
- En outre, le poste comprend les sommes versées au fonds de pension constitué pour la pension des mandataires et au second pilier de pension établi pour le personnel contractuel.

**Les dépenses de fonctionnement** concernent l'ensemble des dépenses permettant le fonctionnement de l'administration au quotidien :

- Les assurances
- La gestion du parc informatique - logiciels et matériel – un poste qui prend de plus en plus d'importance
- L'énergie : pour l'électricité et l'éclairage public, la commune a adhéré au marché public initié par la Province de Liège. En ce qui concerne les carburants : chauffage des bâtiments et carburant des véhicules, le marché est arrivé à échéance. Un nouvel appel d'offre va être lancé.
- La téléphonie, un nouveau central téléphonique est prévu afin de limiter le coût des communications (VOIP)
- Les frais de correspondance : le tarif ne cesse d'augmenter et de nombreux envois doivent être faits par recommandée
- Les fournitures classiques pour l'enseignement
- Les fournitures de petit matériel de bureau, de petit outillage d'atelier
- Les coûts d'entretien des véhicules et du matériel
- Les frais d'équipement et d'entretien de la voirie, les coûts d'entretien des bâtiments et véhicules, l'eau...

**Les dépenses de transfert**, couvrent 26 % du budget et concernent les sommes dues à d'autres entités. La Commune n'a aucune prise sur ces dépenses qui nous sont imposées et pour lesquelles la Commune a des obligations légales.

Les transferts concernent essentiellement :

- La quote-part de notre Commune dans le coût de la recette régionale : 41.500 €
- La part communale dans le service d'incendie : 129.719,27 €
- La part communale dans le budget de la zone de police : 287.070,42 €
- Les subsides aux comités et associations : 23.633 €
- La subvention au CPAS : 498.059,00 €
- Avantages sociaux octroyés à l'école libre de Viemme : 15.000 €
- Participation dans les bibliothèques : 7.465,13
- Cotisation Intradel et fonctionnement parc à conteneurs : 143.509,20 €

**En ce qui concerne la dette**, le montant total des emprunts contractés par la Commune s'élève à 6 718 884,94 € dont 6 293 313,72 € à charge de la Commune. Le solde à rembourser au 1<sup>er</sup> janvier 2020 s'élève à 3 956 395,10 €, soit une dette de 1.003,14 € par habitant. De nouveaux emprunts sont prévus au budget 2020, pour un

total de 1 108 364,70 €, ce qui, si tous les emprunts sont conclus, portera la charge des emprunts par habitant à 1.372 €.

Notre dette est très saine. Le taux d'intérêt moyen est de 2,15 % avec quatre emprunts dont le taux dépasse 4 % et un grand nombre d'emprunts dont le taux d'intérêt se situe sous la barre de 1 %, avec des emprunts à 0,012, 0,15%, 0,29 %, et un emprunt à taux 0 %...

La charge annuelle des emprunts s'élève à 483 387,10 €, et sera portée à 595 593,88 € si tous les emprunts prévus en 2020 se réalisent.

### Evolution des dépenses

Le tableau reproduit ci-après donne un aperçu de l'évolution des principales dépenses prévues au budget. Elles sont classées par fonctions, afin de mieux percevoir leur évolution par fonction budgétaire :

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Adm générale</b>	963.162,91	1.008.240,50	1.051.093,47	1.062.761,07	1.097.295,16
<b>Police</b>	270.604,71	276.000,96	276.000,96	276.000,96	287.070,42
<b>Pompiers</b>	136.252,09	129.983,86	129.983,86	129.639,50	130.819,27
<b>Voirie</b>	917.639,57	947.167,46	929.155,24	1.009.051,03	1.067.980,89
<b>Agriculture</b>	71.670,12	68.730,81	68.712,27	70.098,32	69.090,80
<b>Enseignement</b>	724.116,71	706.322,18	719.439,46	758.038,38	823.586,48
<b>Educat popul</b>	294.665,60	312.442,02	327.681,76	327.196,36	334.941,54
<b>Assist sociale</b>	491.094,00	493.622,67	493.794,00	510.313,00	510.320,02
<b>Immondices</b>	231.214,76	239.236,56	254.728,59	273.153,26	247.932,20
<b>TOTAL</b>	<b>4.253.233,28</b>	<b>4.341.588,93</b>	<b>4.408.188,00</b>	<b>4.593.569,06</b>	<b>4.761.672,58</b>

Les postes les plus importants du budget sont donc l'administration, la voirie, l'enseignement et l'action sociale. La fonction enseignement est celle qui augmente le plus et ce, du fait de l'accroissement du nombre d'enfants. Le poste tient également compte du coût de fonctionnement des bâtiments ainsi que des charges d'emprunt.



## BUDGET EXERCICE 2020 - SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le service extraordinaire concerne les dépenses d'investissement de la Commune pour des biens ou services durables ou non liés aux travaux quotidiens.

BUDGET EXTRAORDINAIRE		DEPENSES	RECETTES
Exercice propre		1.617.864,78	978.620,83
	Déficit	-639.243,95	
Exercices antérieurs		16.146,23	564.452,82
	Boni	548.306,59	
Total exercices propres et antérieurs		1.634.011,01	1.543.073,65
Prélèvement en faveur de l'extraordinaire		237.202,30	880.280,43
RESULTAT GENERAL		1.871.213,31	2.423.354,08
	<b>BONI</b>	<b>552.140,77</b>	

Certains emprunts, prévus en vue de financer des travaux engagés en 2019 n'ont pas été contractés. Dès lors, ils sont retirés du budget 2019 et reprévus en 2020, pour un total de 552.140,77 €, ce qui explique le boni global. Ces emprunts concernent :

- l'acquisition de la nouvelle balayeuse : le marché a été passé par Donceel, le véhicule vient d'être livré. Il nous faudra verser à Donceel notre part de l'investissement soit 100.580,04 €
- Les travaux de remembrement qui viennent de se terminer à Borlez. Aucune facture ne nous est encore parvenue. Il conviendra d'emprunter la somme de 156.895,73 € qui correspond à notre participation dans ces travaux
- Les travaux de la seconde phase de restauration de l'Oratoire d'Aineffe. Ils ont été attribués, cependant, la promesse de subsides ne nous est pas encore parvenue, ce qui retarde le début des travaux. Notre part est de 294.665 €.

Le montant total des investissements prévus à l'exercice 2020 s'élève à 1.634.011,01€. Ils concernent principalement les projets suivants :

- Transformation de l'administration : la 2<sup>ème</sup> phase des travaux (CPAS et Police). Ces travaux seront en partie financés via le Programme d'Investissement communal. Une participation du CPAS et éventuellement de la Police pourrait être prévue dans cet investissement.
- Il restera quelques aménagements de la 1<sup>ère</sup> phase : tentures pour la salle des mariages, aménagement d'un accès via l'administration et transformation de l'actuelle salle des mariages en bureaux.
- Il convient de remplacer le serveur et certains ordinateurs. Le coût de fourniture et installation de ce matériel est estimé à 33.500 €

- L'acquisition de deux véhicules est prévue : une petite camionnette électrique financée partiellement par la région et une voiture d'occasion pour les divers déplacements de service.
- La Province subventionne l'acquisition de bornes de rechargement électrique pour les véhicules. Une borne devrait être installée sur le parking de l'école.
- Dans le cadre de la transformation de l'administration, il est également prévu d'acquérir le terrain situé à l'arrière du hangar en vue d'y implanter un parking pour l'école, pour le personnel, les visiteurs de l'administration... L'estimation de cette acquisition est de 100.000 €
- Le budget prévoit une somme de 200.000 €, couverte également par une subvention PIC, en vue de la construction d'un nouvel hangar de voirie.
- Les travaux d'entretiens routiers 2019 ont été mis en adjudication. L'ouverture des offres a été effectuée, l'analyse des offres est en cours.
- Des entretiens couvrant diverses voiries seront encore prévus au budget 2020, à concurrence de 265.000 €.
- Une somme est prévue en vue de la désignation d'un auteur de projet pour l'extension de l'école de Les Waleffes.
- Adjugés. Ils devraient débiter au printemps prochain.
- Un montant de 12.000 € pour la construction d'un puits est également prévu en vue de réduire la facture d'eau des installations sportives.
- Restauration de l'Oratoire d'Aineffe – phase 2 (400.000 € - aménagement intérieur) – l'adjudication a été réalisée. Nous attendons toujours la promesse de subsides par les autorités régionales pour pouvoir débiter les travaux.

Le total des investissements prévus est de 1.634.011,01 €.

Ces investissements sont financés :

- Par emprunts, à concurrence de 1.108.364,70 €
- Par subsides, à concurrence de 197.506,65 € auxquels il convient d'ajouter l'intervention du PIC de 237.202,30 €
- Le solde : 643.078,13 € d'investissements seront autofinancés

L'ensemble des investissements prévus au budget extraordinaire 2020 est récapitulé dans le tableau repris ci-après.

**COMMUNE DE FAIMES**

BUDGET 2020

**Programme détaillé des investissements**

extraordinaire

Article de dépenses	Libellé	Total Investissement	Emprunt Commune	Subsides	PIC 2019-2022 06089/995-51	Prélèvement du FRE 060/995-51
	<b>Exercice antérieur</b>					
10402/723-60/2016	Administration phase 1 - révisions	12 312,05	12 312,05			
42104/744-51/2019	Acquisition balayeuse		100 580,04			
63001/732-60/2019	Remembrement - Ecoulement des eaux		154 095,73			
63001/733-60/2019	Remembrement - coordination réalisation		2 800,00			
7623/724-60/2019	Oratoire Aineffe - phase 2	3 834,18				
7623/724-60/20109	Oratoire Aineffe - phase 2		294 665,00			
		<b>16 146,23</b>	<b>564 452,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Exercice propre</b>					
131/512-56	Prime rattrapage 2ème pilier	217 149,43				217 149,43
10401/711-60	Acquisition terrain	100 000,00	100 000,00			
10402/723-60	Aménagement administration communale -	25 000,00				25 000,00
10402/723-60	Transformation admi com phase 2	400 000,00	152 097,90	140 000,00	107 902,10	
10402/733-60	Transformation adm com - phase 2-honoraire	58 080,00	58 080,00			
10402/741-98	Acquisition de mobilier	10 000,00				10 000,00
104/742-53	Acquisition de matériel informatique	33 500,00				33 500,00
10401/742-53	Remplacement centrale téléphonique	20 000,00				20 000,00
10401/743-52	Acquisition véhicule	10 000,00				10 000,00
12401/724-60	Rénovation petit patrimoine	30 000,00		22 500,00		7 500,00
42101/731-60	Hangar voirie	200 000,00	70 699,80		129 300,20	
42101/733-60	Hangar voirie - honoraires-coordination	24 200,00	24 200,00			
42104/743-52	Acquisition véhicule électrique voirie	40 000,00		14 106,65		25 893,35
42104/744-51	Borne rechargement véhicule électrique	10 000,00		7 500,00		2 500,00
42104/723-54	Acquisition d'un conteneur d'occasion (vieux)	4 000,00				4 000,00
42106/731-60	Entretiens routiers 2020	265 000,00	135 000,00			130 000,00
72202/733-60	Extension école de Les Waleffes - honoraires	20 000,00		1 400,00		18 600,00
72202/741-51	Acquisition mobilier scolaire	5 000,00				5 000,00
72202/723-52	Rénovation cour de l'école de Les Waleffes	10 000,00				10 000,00
72202/723-52	Aménagement sécurité écoles	25 000,00				25 000,00
761/723-56	Installation conteneur scouts	5 000,00				5 000,00
7623/724-60/2019	Oratoire Aineffe - phase 2		3 834,18			
76401/723-60	Equipements Salle La forge	40 000,00				40 000,00
76402/725-54	Construction d'un puits installations sportive	10 000,00				10 000,00
76403/725-54	Installation modules sport de rue	25 000,00		12 000,00		13 000,00
76403/733-60	Construction d'un hall omnisport - honoraire	20 000,00				20 000,00
79002/633-51	Fabrique d'Eglise de Viemme	3 500,00				3 500,00
877/812-51	Participation AIDE - rue Mignolet	6 543,60				6 543,60
877/812-51	Participation AIDE - rue de l'Eglise	891,75				891,75
	<b>TOTAL exercice propre</b>	<b>1 617 864,78</b>	<b>543 911,88</b>	<b>197 506,65</b>	<b>237 202,30</b>	<b>643 078,13</b>
	<b>TOTAL Exercices antérieurs</b>	<b>16 146,23</b>	<b>564 452,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 634 011,01</b>	<b>1 108 364,70</b>	<b>197 506,65</b>	<b>237 202,30</b>	<b>643 078,13</b>